

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA CMEQ

Conformément à l'article 63 du *Règlement sur la Régie interne de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, nous vous avisons de la tenue de la 66^e assemblée annuelle des membres de la CMEQ qui débutera le **samedi 1^{er} octobre 2016 à 10 h** à l'hôtel :

Hôtel Universel

311, boulevard de l'Hôtel-de-ville Ouest, Rivière-du-Loup, QC G5R 5S4

Aux termes de l'article 65 du Règlement, l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de la Corporation se compose, notamment, de l'élection des administrateurs du comité exécutif, de la présentation des rapports des dirigeants et des activités de chacun des comités, de la présentation des états financiers accompagnés du rapport des vérificateurs externes, de la présentation des prévisions budgétaires et de l'étude de toute autre question que le conseil décide d'y ajouter.

Nous comptons sur votre présence.



Simon Bussière, directeur général
et vice-président exécutif

Quatre postes d'administrateur à combler au Comité exécutif de la CMEQ

En cette année paire, il y aura quatre postes d'administrateur à combler au sein du Comité exécutif de la CMEQ, dans le cadre du congrès de la CMEQ qui se tiendra à l'hôtel Universel à Rivière-du-Loup.

Les formulaires de mise en candidature doivent être signés par au moins trois représentants de membres en règle de la Corporation (un proposeur et deux appuieurs). Le formulaire de mise en candidature apparaissant au verso de la présente doit aussi être signé par le candidat pour témoigner de son acceptation à briguer les suffrages. Les mises en candidature doivent parvenir au président du Comité des candidatures et élections au plus tard le vendredi 9 septembre 2016, à 23 h 59, à l'adresse suivante :

Nicola Barile
Président du Comité des candidatures et élections
a/s CMEQ, C.P. 36, succursale Snowdon
Montréal (Québec) H3X 3Y2

Afin de faciliter le travail de vérification des candidatures, il est demandé au proposeur et aux appuieurs d'inscrire en lettres moulées leur nom, la section et le numéro de membre que chacun représente. Encore cette année, les candidats sont requis de nous faire parvenir, avec leur formulaire de mise en candidature, une photo récente en couleur et de format passeport pour fins de publication.

La présentation des candidats aura lieu le samedi 1^{er} octobre 2016 en avant-midi. Le vote, s'il y a lieu, se déroulera à compter de 14 h 30 jusqu'à 16 h le même jour.



Simon Bussière, directeur général
et vice-président exécutif

Formulaire de mise en candidature – Comité exécutif de la CMEQ

Au Comité des candidatures et élections,

Remplissez ce formulaire en lettres moulées

Monsieur le président,
nous, soussignés,

PROPOSEUR : _____ représentant *
(nom)

de _____
(nom de l'entreprise membre de la CMEQ) (n° de membre de la CMEQ) (section)

1^{er} APPUYEUR : _____ représentant *
(nom)

de _____
(nom de l'entreprise membre de la CMEQ) (n° de membre de la CMEQ) (section)

2^e APPUYEUR : _____ représentant *
(nom)

de _____
(nom de l'entreprise membre de la CMEQ) (n° de membre de la CMEQ) (section)

supportons la candidature de _____ représentant *
(nom)

de _____
(nom de l'entreprise membre de la CMEQ) (n° de membre de la CMEQ) (section)

au poste d'administrateur de la Corporation des maîtres électriciens du Québec pour le mandat 2016-2018 et nous signons :

PROPOSEUR :

1^{er} APPUYEUR :

2^e APPUYEUR :

Formule d'acceptation du candidat

Je, soussigné, _____,
(nom)

domicilié et résidant au

(adresse de résidence complète)

consens à poser ma candidature au poste d'administrateur de la Corporation des maîtres électriciens du Québec et m'engage à remplir toutes les responsabilités rattachées à cette fonction si je suis élu.

Signature

Date

* Lorsque l'entreprise qui est membre de la CMEQ est une société ou une compagnie, elle doit avoir nommé une personne pour agir comme son représentant à la CMEQ. C'est ce représentant qui peut poser sa candidature à un poste d'administrateur de la CMEQ et voter lors de l'élection des administrateurs de la CMEQ. De même, la personne qui propose un candidat au titre d'administrateur et celles qui l'appuient doivent être les représentants d'une entreprise membre de la CMEQ. Le candidat doit donc s'assurer de la conformité de son bulletin de candidature. À défaut, celui-ci pourra être rejeté par le Comité des candidatures et élections. **Merci de ne pas oublier votre photo.**

Veillez prendre note qu'en vertu des articles 1 c.1) et 26(1) de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, les antécédents judiciaires des dirigeants et des administrateurs de la Corporation des maîtres électriciens du Québec font l'objet d'une enquête par la Commission de la construction du Québec.